

APPEL À PARTICIPATION

Concours de peinture et de photographie sur le dialogue interreligieux

Religions for Peace Europe, en coopération avec le Comité pour le Dialogue Interreligieux et Interconvictionnel de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, annonce un concours international de peinture et de photographie sur le thème :

« Dialogue interreligieux : ponts de coopération, de paix et de compréhension »

Ce concours vise à encourager les jeunes à exprimer, à travers l'art et la photographie, leurs idées sur l'harmonie religieuse, le respect de la diversité, la coexistence pacifique et le rôle du dialogue dans la construction d'une société plus ouverte et inclusive.

SECTIONS DU CONCOURS	CATÉGORIE D'ÂGE	PRIX PAR SECTION
Section A : Peinture Section B : Photographie Des prix distincts seront attribués pour chaque section.	18-25 ans	1er prix : 500 EUR 2e prix : 300 EUR 3e prix : 200 EUR

Les oeuvres soumises doivent refléter des thèmes tels que la coexistence interreligieuse, le respect d'autrui, la paix, la solidarité, l'amitié, la coopération entre communautés religieuses et les valeurs humaines partagées.

Champ d'application géographique et participation des partenaires

Le concours est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans qui résident en Europe ou qui sont affiliés à une université européenne, une organisation confessionnelle/communautaire ou un réseau partenaire.

Le Réseau européen interreligieux de la jeunesse au sein de Religions for Peace Europe soutiendra la diffusion et encouragera la participation des jeunes. D'autres organisations partenaires pourront également être invitées à diffuser l'appel et à encourager la participation, sans être considérées comme co-organisatrices, sauf confirmation écrite des organisateurs.

Prix, reconnaissance et vote en ligne

Des prix seront décernés séparément pour les sections Peinture et Photographie. Pour chaque section, les prix suivants seront attribués :

Premier prix : trophée, lettre de reconnaissance et 500 EUR.

Deuxième prix : certificat de reconnaissance encadré et 300 EUR.

Troisième prix : certificat de reconnaissance et 200 EUR.

Des oeuvres sélectionnées pourront également être exposées lors de la cérémonie de remise des prix à Strasbourg et promues par les canaux officiels de communication de Religions for Peace Europe et de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Vote en ligne : après vérification de l'éligibilité, certaines peintures et photographies pourront être publiées en ligne pour un vote du public. Les peintures et photographies recevant le plus grand nombre de votes en ligne seront exposées au Conseil de l'Europe lors de la cérémonie de remise des prix, sous réserve de l'espace disponible, de la qualité des oeuvres et des exigences en matière de protection des données et de sauvegarde.

Évaluation

Les oeuvres seront évaluées par un jury selon la créativité, l'originalité, la pertinence par rapport au thème, l'expression artistique et le message transmis. Le vote en ligne pourra être utilisé pour la sélection des oeuvres à exposer et pour l'engagement du public, tandis que les prix finaux seront déterminés par le jury.

Date limite de soumission et contact

Date limite : 1 septembre 2026

Les soumissions doivent être envoyées par e-mail à : art@rfpeurope.org

Chaque soumission doit inclure

- Nom complet

- Âge
- Pays
- Université ou institution
- Numéro de téléphone ou adresse e-mail
- Section du concours : Peinture ou Photographie
- Une brève description de l'oeuvre

Exigences techniques

- Formats de fichier acceptés : JPG, PNG ou PDF.
- Taille maximale : 10 Mo par fichier soumis.
- Pour les peintures : les participants doivent soumettre une copie numérique claire de l'oeuvre, scannée ou photographiée.
- Les peintures physiques doivent mesurer entre 20 x 20 cm et 80 x 80 cm, lorsqu'un transport physique ou une exposition est requis.
- Les techniques de peinture peuvent être librement choisies par le participant selon le sujet et le concept artistique de l'oeuvre. Les techniques acceptées peuvent inclure le crayon, le rapidographe/stylo technique, l'encre, le dessin au stylo, l'aquarelle, la peinture acrylique, les techniques mixtes ou d'autres techniques artistiques non générées par l'IA.
- Les oeuvres peintes doivent être réalisées sur des supports physiques tels que le carton, la toile, le bois, la pierre ou d'autres supports artistiques appropriés.
- Pour les photographies : les participants doivent soumettre une image originale en haute résolution.
- Toutes les oeuvres soumises doivent être une création originale du participant.
- Les oeuvres ou images entièrement générées par l'IA ne sont pas admissibles. Des ajustements techniques mineurs, tels que le recadrage, la correction de l'exposition, la correction des couleurs/de la lumière ou le nettoyage du scan, sont acceptables, à condition que l'oeuvre ou la photographie d'origine ait été créée par le participant. Toute utilisation d'outils numériques doit être déclarée dans la soumission.

Protection des données

Les données personnelles soumises dans le cadre du concours seront traitées uniquement aux fins de l'administration, de la communication, de l'évaluation, du vote en ligne, de la promotion et de la documentation du concours, et ne seront pas utilisées à des fins non liées au concours.

Utilisation des oeuvres soumises

En soumettant une oeuvre, les participants conservent l'entière propriété de leur travail tout en accordant aux organisateurs un droit non exclusif d'afficher, de publier, de reproduire et de promouvoir l'oeuvre soumise dans le cadre du concours, du vote en ligne, de l'exposition et d'activités éducatives ou promotionnelles connexes, avec attribution appropriée au créateur.

Autorisations photographiques

Les participants sont responsables de l'obtention de l'autorisation des personnes identifiables apparaissant sur les photographies soumises. Pour les photographies mettant en scène des enfants, le consentement approprié des parents ou du tuteur légal doit être obtenu avant la soumission.

Cérémonie de remise des prix et prise en charge des déplacements

La cérémonie de remise des prix et l'annonce des lauréats auront lieu le 28 septembre 2026 à Strasbourg, en France, au Conseil de l'Europe.

La présence à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire. Sauf indication contraire communiquée par écrit, les frais de déplacement et d'hébergement des lauréats ou des personnes accompagnantes ne sont pas couverts par les organisateurs. Les lauréats qui ne peuvent pas assister à la cérémonie en personne pourront néanmoins être reconnus, et des oeuvres sélectionnées pourront être présentées ou exposées durant la cérémonie.

Nous invitons tous les jeunes admissibles à participer à ce concours et à contribuer, par leur talent, à transmettre des messages de paix, de dialogue et de compréhension interreligieuse.

Sites web

<https://rfpeurope.org/> | <https://niric-dialogue.eu/>